

# CONCOURS

27 janvier / 27 avril 2009

**Association pour la promotion  
de la Bouteille Sud de France**

295 chemin du Moulin à Vent 30670 AIGUES VIVES



## Règlement pour le concours : Création bouteille Sud de France



**L'Association pour la Promotion de la Bouteille *Sud de France* lance un concours pour la création d'une bouteille de vin.**

Cette bouteille est destinée à contenir des vins tranquilles<sup>1</sup> du Languedoc-Roussillon.

La démarche de l'association pour la Promotion de la Bouteille *Sud de France* s'inscrit dans la volonté du Conseil Régional de soutenir les productions régionales sur le marché intérieur et à l'exportation au travers de la marque ombrelle *Sud de France*.

L'objectif est d'aider la profession viticole du Languedoc-Roussillon à être identifiée comme grande productrice de vins de qualité.

Dans cet esprit, la bouteille devra authentifier le produit.

Sa forme est libre de création<sup>2</sup>. Toutefois, les candidats devront tenir compte des contraintes de stockage et d'emballage.

De plus, le logo « *Sud de France* » déposé à l'INPI par le Conseil Régional Languedoc Roussillon devra être respecté.

Le logo type « *Sud de France* » sera mis à disposition des participants sur leur adresse Internet.

La bague est libre de création. Bague plate à bouchon classique ou bague à vis.

Un jury composé de représentants de la profession viticole, d'élus et de représentants de la profession verrière décernera un prix au lauréat du concours : Roger Blanc, Président de l'association, Patrick Bonton, Conseiller Général, Jean Paul Boré, Vice Président du Conseil Régional, Denis Verdier, Président de la fédération des caves coopératives, René Balana, Maire de Vergèze, Vivette Lopez, Maire de Mus Christophe Englan, représentant syndical, Michel Roquette, Président de la Verrerie du Languedoc.

**Les prix décernés sont : 5 000€ au premier, 2 000€ au second, 1 000 € au troisième.**

En contrepartie, les lauréats céderont les modèles des bouteilles retenues et leurs droits d'auteur, à l'Association pour la Promotion de la Bouteille *Sud de France*.

Le concours est ouvert au grand public.

**Les projets devront être remis ou envoyés, à l'Association avant le 27 avril 2009, le cachet de la poste faisant foi.**

En l'absence de lauréat, l'Association organisatrice décline toute responsabilité quant à une éventuelle annulation de prix.

Le règlement du concours est déposé à l'étude de Maître Combe et Laget, Huissier de justice à Aimargues 30470.

<sup>1</sup> Vin ne contenant pas de gaz carbonique

<sup>2</sup> Voir dossier technique ci-dessous

## Dossier technique

### **BOUTEILLE 75 CL VERRE PERDU<sup>3</sup> BAGUE PLATE (bouchon Liège) ou BAGUE A VIS**

CARACTERISTIQUES	UNITE	NOMINAL	MAXI	MINI
CAPACITE RAS BORD	Cm3	767.0 ± 10	777	757
HAUTEUR		Libre	Libre	Libre
DIAMETRE CORPS	mm	Libre	Libre	Libre
DIAMETRE BAGUE	mm	27,0 ± 0,5	27,5	26,5
DIAMETRE CONTRE BAGUE HAUT	mm	29,0 ± 0,5	29,5	28,5
DIAMETRE CONTRE BAGUE BAS	mm	29,5 ± 0,5	30,0	29,0
DIAMETRE SOUS BAGUE	mm	27,5 + 0	27,5	-

### Inscription au concours

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du cahier des charges et en accepte les termes.

Nom Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

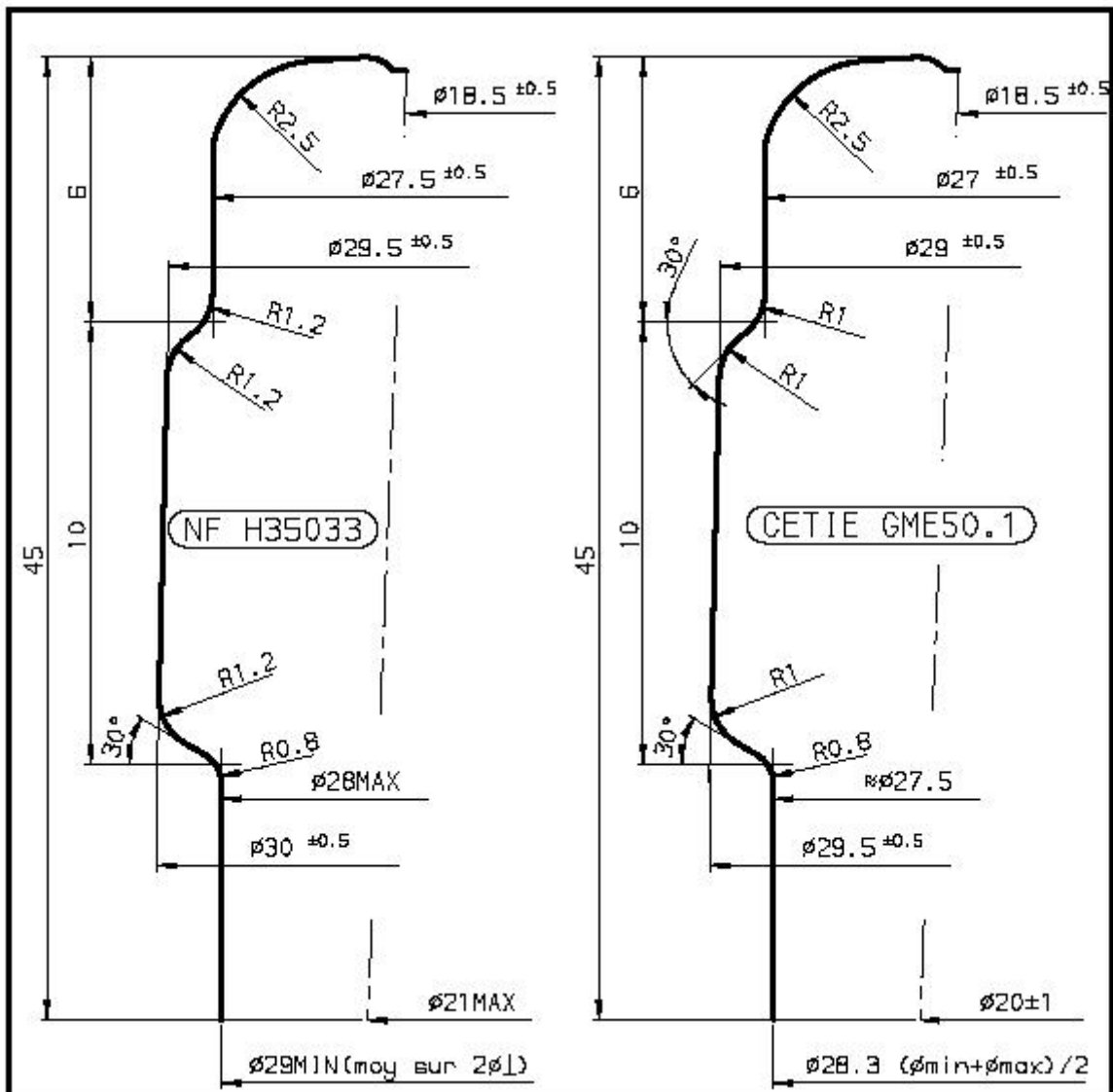
Signature :

Lu et approuvé

**Les projets et inscriptions au concours sont à adresser à :**  
**L'association pour la promotion de la bouteille *Sud de France*.**  
**Le Président Roger Blanc. 295 chemin Moulin à Vent 30670 AIGUES VIVES.**

---

<sup>3</sup> Un document contractuel sera remis aux candidats par mail.



IND	MODIFICATION	NOM	DATE
-----	--------------	-----	------

REFERENCE FOURNISSEUR: \_\_\_\_\_ ANCIEN N° DE PLAN: \_\_\_\_\_

ECHELLE: \_\_\_\_\_ DESSINE: D. LAMOURoux VERIFICATION: \_\_\_\_\_ DATE: 21/02/00

ETAT DE SURFACE: \_\_\_\_\_ APPROBATION: \_\_\_\_\_ T.B. \_\_\_\_\_

A4 MATIERE: \_\_\_\_\_ TRAITEMENT: \_\_\_\_\_



**VERRERIE  
DU  
LANGUEDOC & Cie**

PUCET I ENORMES

NORME . BAGUE  
PLATE . UNIQUE . (CETIE)  
COMPARAISON . DIFFERENTES . NORMES

REP: \_\_\_\_\_ IND

Ce plan est notre propriété et ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite